

Paris, le mercredi 28 juillet 2021

Stella DUPONT

Députée de Maine-et-Loire
Membre de la Commission des Finances

Ministère des Solidarités et de la Santé

Monsieur Olivier Véran, Ministre des Solidarités et
de la Santé.

14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Copie à Mme Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès
du Premier ministre, chargée des personnes
handicapées.

Objet : Budget alloué à la protection juridique des majeurs – PLF 2022

Monsieur le Ministre,

L'Inter-fédération de la protection juridique des majeurs (IFPJM) a porté à ma connaissance plusieurs propositions visant à améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes protégées et renforcer l'attractivité du métier de mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs.

Ayant été Rapporteuse Spéciale des crédits de la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances* jusqu'à juin 2021, je reste toujours investie et intéressée par ce sujet de société, majeur à mes yeux. J'ai pris connaissance du courrier de mon collègue député Monsieur Patrice Anato, désormais seul Rapporteur Spécial des crédits de la mission, attirant votre attention sur le budget alloué à la protection juridique des majeurs dans la perspective de l'examen du projet de loi de finances pour 2022.

L'IFPJM propose ainsi de majorer le budget alloué à la protection juridique des majeurs, s'élevant à 714 millions d'euros en 2021, de 130 millions d'euros dès l'année 2022. Cette hausse permettrait de recruter 1 800 mandataires et 180 cadres supplémentaires (pour un coût de 80 millions d'euros par an, auxquels s'ajoutent 15 millions d'euros visant à assurer la formation des nouveaux mandataires), afin de réduire le nombre de mesures gérées par les mandataires, ainsi que de revaloriser les salaires de ces mêmes mandataires à hauteur de 300 euros brut par mois (pour un coût de 35 millions d'euros par an).

Ces propositions se fondent par ailleurs sur une étude commandée par l'IFPJM démontrant que l'activité des mandataires judiciaires génère un gain socio-économique d'environ un milliard d'euros par an.

De plus, différents travaux portant sur l'évolution du métier de mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs ont été engagés au cours de ces dernières années et dont les conclusions doivent être rendues dans les mois à venir. Un groupe de travail interministériel a notamment été installé le 19 octobre 2020 afin de formuler des propositions à cet égard. Une étude portant sur le coût des mesures a également été confiée par le Gouvernement à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en février 2018.

En accord avec le constat de Monsieur le Rapporteur Spécial, Patrice Anato, qui considère que les gains socio-économiques générés par l'activité des mandataires judiciaires et la nécessité de renforcer l'attractivité de cette profession sont essentiels, je pense que la progression du montant des crédits inscrits sur l'action 16 *Protection juridique des majeurs* du programme 304 *Inclusion sociale et protection des personnes* de la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances* est justifiée dès 2022.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Stella DUPONT

Permanence parlementaire
20 rue Gustave Mareau, 49000 Angers
Stella.dupont@assemblee-nationale.fr
02 41 17 26 02

Assemblée nationale
126 rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP
Stella.dupont@assemblee-nationale.fr
01 40 63 48 35

www.stelladupont.fr

 [Stella Dupont](#)



[@stelladupont](#)